**Lettre enseignant – 2ème TCT** (si dépistage réalisé par le SPSE/CPMS)

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, notre service a été averti que, dans le cadre de l’école, vous avez été en contact avec une personne atteinte de tuberculose.

En ………….. , nous avions procédé à un premier test de dépistagequi s’est avéré négatif.

Conformément aux directives du FARES, il y a lieu de réaliser dans ce cas un deuxième test de **dépistage** par *test cutané tuberculinique (=intradermo-réaction)[[1]](#footnote-1)*.

Pour rappel, ce dépistage s’effectue en deux étapes :

1. Injection de tuberculine dans la peau du bras.
2. Observation et mesure de la réaction locale 3 jours après.

Le dépistage par test cutané tuberculinique sera réalisé à l’école par le médecin et l’infirmière scolaires, le :

………………………………

La lecture du résultat se fera 3 jours après, soit le **………………….**

Si vous ne pouvez pas être présent ces 2 jours, vous devez prendre contact avec la médecine du travail pour fixer un rendez-vous et faire pratiquer ce dépistage.

Je vous remercie pour votre collaboration et reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer mes meilleures salutations,

Dr. X

Médecin responsable

Service PSE/centre PMS

1. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux mesures de prévention des maladies transmissibles dans le milieu scolaire et étudiant, 14 juillet 2011 [↑](#footnote-ref-1)